

# Aménagement forestier

## Forêt communale de LARRET

Département de la Haute-Saône (70)

2013 - 2032

Surface cadastrale : 128,60 97 ha  
Surface retenue pour la gestion : 128,61 ha

Altitudes extrêmes : 254 m - 347 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : FRANCHE-COMTE



# Présentation synthétique de l'aménagement de la forêt

## FORET COMMUNALE DE LARRET

128,61 ha

AMENAGEMENT 2013 - 2032

### LE CONTEXTE

La forêt communale de LARRET est localisée entièrement sur le territoire communal de la commune de LARRET. La forêt se compose de 2 massifs, à relief plat comportant quelques pentes moyennes de 6 à 15 %. La forêt se situe dans la région naturelle des plateaux calcaires francs-comtois.

La surface retenue pour la gestion est de 128,45 ha en lien avec la présence de 2 captages d'eau (parcelle 33 et 23), d'un château d'eau et d'une antenne SFR (parcelle 22).

Cette forêt est très riche avec 30 m<sup>2</sup> de surface terrière moyenne. Le report de plusieurs coupes d'amélioration a entraîné une forte capitalisation des peuplements durant ces 20 dernières. La production moyenne en volume est estimée à 6 m<sup>3</sup>/ha/an.

L'état sanitaire général de la forêt est bon ; quelques chênes pédonculés ont été récoltés secs au canton "Le Fracherot". Cette forêt est bien desservie dans son ensemble ; notons cependant, le manque de place de dépôt.

### LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA FORÊT

La production ligneuse est un enjeu très important dans la forêt. Cette forêt présente une quantité importante de chênes sessiles de qualité.

#### Production ligneuse :

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	Enjeu sans objet	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort	
Production ligneuse	0,16	0,53	6,05	121,87	128,61

#### Autres enjeux :

L'enjeu écologique est ordinaire. L'enjeu social est local hormis aux abords des captages d'eau (parcelles 23 et 33 et du captage d'eau parcelle 22) où l'enjeu est reconnu. La protection contre les risques naturels est sans objet pour 58,40 ha et faible pour 70,21 ha en lien avec des risques naturels d'ordre physique qui correspondent à des effondrements ponctuels.

### L'ETAT DES LIEUX ET LE BILAN DE L'AMENAGEMENT PRÉCÉDENT

Les peuplements de type Gros Bois (41 %) et de type Très Gros Bois (8 %) sont largement représentés sur cette forêt. Ils ont des durées de survie assez longues (> 20 ans).

L'aménagement précédent (1990 - 2009) traitait la forêt en futaie régulière sur sa totalité par la méthode du groupe de régénération stricte. La surface à régénérer pendant l'aménagement était de

18,01 ha, puis réduit à 8,69 ha par une délibération du conseil municipal le 28 avril 1992. L'objectif moyen de récolte annuelle était de 560 m<sup>3</sup>.

En 2012, la surface effectivement régénérée est de 8,69 ha ; les parcelles 19 et 20 sont régénérées. Cependant, elles présentent une régénération de qualité moyenne due à l'absence de travaux sylvicoles pendant quelques années. La récolte constatée a été de 458 m<sup>3</sup>/an, soit - 18 % par rapport aux prévisions.

## **LES GRANDES OPTIONS DU NOUVEL AMENAGEMENT ET LE PROGRAMME D'ACTIONS**

Le présent aménagement reconduit l'objectif de production de chêne de qualité et la poursuite de la conversion en futaie régulière. L'ensemble du document d'aménagement a été rédigé conformément aux souhaits de la commune soit :

- création d'un groupe de régénération comportant les unités de gestion 8\_r et 9\_r (régénération à entamer et à terminer) et la parcelle 21\_rl (régénération à entamer) ;
- inscrire à l'état d'assiette deux coupes d'amélioration par an (rotation des coupes retenues : 15 ans).

Les actions à mettre en oeuvre se déclinent comme suit :

- entamer et terminer la régénération des unités de gestion 8\_r et 9\_r,
- entamer la régénération de l'unité de gestion 21\_rl,
- réaliser les débardages, les nettoisements et les dépressages dans les jeunes peuplements (de semis à percés),
- réaliser les premières coupes d'éclaircies et poursuivre les éclaircies dans les peuplements de jeunes futaies feuillues,
- poursuivre les coupes d'amélioration dans les peuplements issus de taillis-sous-futaie.

## **BILANS PREVISIONNELS**

L'application de l'aménagement devrait permettre une récolte moyenne de 686 m<sup>3</sup>/an (en hausse de 50 %) soit 5,3 m<sup>3</sup>/ha/an exprimé en volume commercial. Ce prélèvement est légèrement inférieur à la production biologique de la forêt.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Commune de LARRET.

- **Dénomination - Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Commune
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt communale de LARRET
Département de situation	Haute-Saône (70)
N° ONF de la région nationale IFN de référence	325 - Plateaux haut-saônois
DRA ou SRA de référence	Franche-Comté

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Haute-Saône (70)	LARRET	128,6097

- **Période d'application de l'aménagement**

2013 - 2032 (20 ans).

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
FORET COMMUNALE DE LARRET	A020992J	128,6097	2/01/1995	1990	2009

- **Carte de situation de la forêt**

Voir, ci-contre, la carte "4.1 - Plan de situation de la forêt" au 1/25.000<sup>ème</sup>.

## 1.1.2 Foncier - Surfaces - Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	128, 60 97	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	128, 61	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	128, 45	ha, ares
Surface en sylviculture de production	128, 45	ha, ares

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe "5.1 - Extrait de la matrice cadastrale".

- **Etat des lieux**

L'écart de surface entre la surface retenue pour la gestion et la surface boisée s'explique par la présence de 2 captages d'eau (parcelle 33 et 23), d'un réservoir d'eau et d'une antenne SFR (parcelle 22).

Cf. annexe "5.3 - Tableau des surfaces en sylviculture et hors sylviculture".

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
LARRET	22 juin 1869	Archives Départementales à Vesoul

- **Origine de la propriété forestière**

Cette forêt appartient à la commune de LARRET depuis des temps très anciens. Les plus vieux documents d'archives consultés (dossier foncier de la forêt) témoignent d'une origine bien antérieure à 1869.

Des applications et distraction du régime forestier plus récentes ont modifié la surface de la forêt.

La forêt communale de LARRET fait partie intégrante du patrimoine de la commune.

- **Parcellaire forestier**

Les modifications suivantes sont intervenues pendant la précédente période d'aménagement :

Objet de la modification	Date de l'acte	Modification (ha a ca)	Surface (ha a ca)
Distraction	2009	- 2, 58 60	128,6097

La numérotation des parcelles du précédent aménagement a été conservée.

Les surfaces des parcelles du précédent aménagement ont été modifiées afin de mettre leur surface en conformité avec la surface cadastrale correspondante. Des mesures sur le terrain (GPS, Topofil) et l'utilisation de données géospatiales (BDPARCEL® et BDORTHO® de l'Institut Géographique National (IGN)) ont également permis d'approcher au mieux la surface des parcelles cadastrales à la réalité sur le terrain.

Mais, dans tous les cas, il n'y a aucune garantie d'exactitude dans la correspondance entre la surface forestière indiquée dans l'aménagement et la surface réelle sur le terrain.

Il conviendra à la mise en régénération de procéder à la mesure la plus précise possible de la surface de la zone concernée (surface de travaux, demande d'aide, ... ).

En cas de discordance constatée avec la surface correspondante annoncée à l'aménagement, la mise en conformité sera effectuée au moment de la prochaine révision d'aménagement.

La correspondance entre le nouveau et l'ancien parcellaire est détaillée à l'annexe "5.2 - Concordance cadastre / forêt". Le nouveau parcellaire figure sur l'ensemble des cartes du document.

- **Concessions**

**Tableau des concessions en cours**

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Concession de passage d'une canalisation d'eau potable, d'un réservoir d'eau et d'une ligne téléphonique entre le syndicat intercommunal des Eaux du Vannon et la commune de Larret	En cours de signature	Parcelles 3, 4, 10, 11, 32, 23, 22, 21, 20, 19, 33, 24 et 25
Relais Hertzien, SFR	2006/2018	Parcelle 22

En forêt publique, les concessions :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt.
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière,
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
<b>Fonction principale</b>					
<b>Production ligneuse</b>	0,16	0,53	18,06	121,87	128,61
		ordinaire	reconnu	fort	
<b>Fonction écologique</b>		128,61			128,61
		local	reconnu	fort	
<b>Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)</b>		110,55	18,06		128,61
	sans objet	faible	moyen	fort	
<b>Protection contre les risques naturels</b>	58,40	70,21			128,61

Pour la production ligneuse, l'enjeu est fort sur une grande partie de la forêt (121,87 ha) au vu de la potentialité des stations présentes. Pour la station moins fertile (station 3), l'enjeu de production est moyen et faible pour la station 2.

La production ligneuse est sans enjeu pour les emprises de concessions (0,16 ha).

La fonction écologique présente un enjeu ordinaire sur l'ensemble de la forêt.

L'intégralité de la forêt de LARRET est sans statut de protection paysagère. La fonction sociale est en conséquence un enjeu local hormis pour la zone située dans le périmètre de protection immédiat et rapproché du captage de la source de Nazoire et de la source de Pré la Ville où la fonction sociale représente un enjeu reconnu.

La protection contre les risques naturels est sans objet pour 58,40 ha et faible pour 70,21 ha en lien avec des risques naturels d'ordre physique qui correspondent à des effondrements ponctuels du sous-sol karstique appelés localement endousoirs.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Les différents niveaux d'enjeu sont présentés ci-contre sur la carte "4.2 - Carte des fonctions principales".

**Eléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Problèmes sanitaires graves		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		
- Présence d'espèces invasives		
- Autres (préciser)		
<b>Autres éléments</b>		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		
- Sensibilité paysagère		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse	128,45	Pratiquée au sein de l'ACCA de Lauret
- Pratique de l'affouage	128,45	Forte demande dans la commune
- Contrats Fonds Forestier National en cours		
- Dispositifs de recherche		
- Présence d'endousoirs (effondrements ponctuels en lien avec des sources et des matériaux d'origines karstiques)	70,21	Danger pour les engins forestiers, à signaler lors des interventions dans les parcelles 1 à 18, 30 et 32

- **Démarches de territoires**

Sans objet.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

La forêt est située entre 254 et 347 m d'altitude. Le relief et les expositions des versants figurent sur le fond de carte IGN utilisé pour la cartographie.

La forêt communale de LARRET présente de nombreuses petites sources qui s'engouffrent dans des dolines aussitôt après leur naissance (endousoirs). Les principaux sont reportés sur la carte "4.5 - Carte de la desserte - hydrographie".

#### B - Conditions stationnelles

- **Climat**

**Type de climat** : Le climat franc-comtois est un climat de transition soumis à une double influence : océanique par sa pluviosité importante en quantité comme en fréquence, continentale par l'existence de deux saisons thermiques bien marquées : un hiver plutôt rigoureux et un été chaud.

**Données** : Les données météorologiques sont issues de la base de données "NORMALES AURELHY" (Météofrance). La période indiquée est de 1971 à 2000. Nombre de points de la maille de 1 km pris en compte : ...

Données météorologiques (moyennes annuelles)	
Température	10,0 °C
Précipitations	956 mm
Nombre de jours de gel	89 j

\* **Accidents météorologiques ayant marqué la forêt** : Néant.

- **Géologie**

Les détails se trouvent sur la carte géologique au 1/50.000<sup>ème</sup> de Champlitte.

- **Unités stationnelles**

La définition des stations forestières repose sur le Catalogue synthétique des stations forestières des plateaux calcaires francs-comtois à l'étage feuillu [1998 - Th. Beaufils et G. Bailly].

L'étude des stations s'est déroulée sur le terrain en mars 2012 ; elle a été combinée avec l'étude des peuplements. L'ensemble des parcelles a été parcouru suivant un transect défini au préalable. La méthode employée pour les relevés était à l'avancement, couplé à une analyse ponctuelle tous les 100m.

Les différents types de stations rencontrées dans la forêt communale de LARRET sont présentés dans le tableau suivant. Le type et l'intitulé de la station permettent d'en retrouver les caractéristiques (sol en particulier) ainsi que les principaux atouts et contraintes dans le catalogue des stations. Le tableau présente également pour chaque type de station le niveau de fertilité et de sensibilité au tassement ainsi que les risques éventuels liés aux changements climatiques.

Unité stationnelle		Surface boisée		Classe de fertilité	Sensibilité au tassement Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%			
2	Hêtraie-chênaie sessiliflore - charmaie xérocline sur sol assez superficiel sur calcaire	0,53	0	3		
3	Hêtraie-chênaie sessiliflore - charmaie mésophile sur sol moyennement profond sur calcaire	6,05	5	2		
4	Hêtraie-chênaie sessiliflore - charmaie mésophile sur sol profond sur calcaire	16,23	13	1		
6	Hêtraie-chênaie sessiliflore - charmaie mésoneutrophile à acidophile sur limon	62,35	48	1	T	
7	Hêtraie-chênaie sessiliflore - (charmaie) mésacidiphile à acidiphile sur limon à chailles	14,89	12	1	T	
18	Hêtraie-chênaie-charmaie neutrophile à mésoneutrophile sur marne altérée	25,15	20	1		
21	Hêtraie-chênaie - charmaie de bas de versant, sur matériaux colluviaux	1,37	1	1	T	
22	Chênaie-(hêtraie)-charmaie de dépression karstique (dolines, vallons secs) sur matériaux colluviaux drainés	0,3		1	T	
23	Chênaie pédonculée-charmaie mésohygrocline de fond de vallon sur sol hydromorphe	1,58	1	1	T	
		<b>128,45</b>	<b>100</b>			

Les fertilités des stations sont regroupées dans trois classes :

Classe 1 : Bonne fertilité

Classe 2 : Moyenne fertilité

Classe 3 : Faible fertilité

Les sols sensibles au tassement sont marqués avec un T, ceux très sensibles avec un T.

- **Carte des unités stationnelles**

Voir, ci-contre, la carte "4.3 - Carte des stations forestières".

## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

### A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les relevés sur le terrain ont été effectués en mars 2012. La méthode utilisée était à l'avancement avec des points de relevé fixes tous les 100m. Les principales discontinuités dans l'aspect du couvert forestier ont été reportées sur le plan. Pour chaque peuplement ainsi individualisé, la description a

porté sur les critères de structure, de richesse, de composition, d'état sanitaire, de durée de survie, d'importance du couvert, ...

La typologie de référence utilisée est la "Typologie des peuplements de Franche-Comté".

Le seuil de prise en compte a été fixé à 0,50 ha. Localement, des peuplements particuliers (taches de résineux ou de jeunes feuillus, ... ) ou correspondant à des milieux présentant un grand intérêt écologique (zones humides, ... ) sur une surface plus faible ont toutefois été répertoriés.

On entend par :

- petits bois (PB) : les classes de diamètre 20 et 25 ;
- bois moyens (BM) : les classes 30, 35, 40 et 45 ;
- gros bois (GB) : les classes 50 et +, avec ;
- très gros bois (TGB) : les classes 70 et +.

• **Essences présentes**

Essences présentes	% de la surface boisée
Chêne sessile	55
Chêne pédonculé	30
Hêtre	8
Feuillus précieux <sup>1</sup>	1
Charme	5
Résineux <sup>3</sup>	1

<sup>1</sup> Merisier, érable, acacia, frêne, ...

<sup>2</sup> Tremble, peupliers, aulne, ...

<sup>3</sup> Epicéa, sapin pectiné, ...

• **Répartition des types de peuplement**

Type	Description	Surface boisée	
		(ha,a)	%
<b>Peuplements réguliers résineux (Type 1)</b>			
R4	Jeune futaie résineuse ; 25 < Ø ≤ 40 cm	1,93	1
<b>Peuplements réguliers feuillus (Type 2)</b>			
SF	Semis ou plants et fourrés feuillus	2,64	2
GP	Gaulis et perchis	8,95	7
<b>Peuplements feuillus issus de TSF (Type 3)</b>			
BM	Régularisé dans les Bois Moyens	7,79	6
BM-GB	Mélange Bois Moyens et Gros Bois	45,31	35
GB	Régularisé dans les Gros Bois	52,07	41
TGB	Régularisé dans les Très Gros Bois	9,76	8
		<b>128,45</b>	<b>100</b>

Origine

Les peuplements feuillus adultes de la forêt sont issus de TSF (type 3) vieillissés et enrichis par balivage intensif en réserve (avec probablement des chênes recrutés parmi les brins de taillis) et dont l'exploitation en taillis a été abandonnée. La conversion a débuté il y a environ 40 ans.

Les jeunes peuplements feuillus sont issus de semis naturels pour environ 80 % et de plantation sur 20 % de leur surface.

L'enrésinement des années 1960-70 a été faible sur la forêt puisqu'il ne représente que 1 % de la surface totale.

### Richesse / Capital sur pied

Les précisions sur la richesse des peuplements forestiers sont données au paragraphe C - Inventaires réalisés et à l'annexe "5.5bis - Tableau de répartition des essences forestières en fonction du relevé relascopique ou des surfaces de futaies régulières". Globalement, la forêt est très riche en essences nobles avec une surface terrière d'environ 30 m<sup>2</sup>/ha.

Les informations sur le capital sur pied en essences nobles sont synthétisées sur la carte "4.4.1 - Carte des peuplements (structure et richesse)".

### Etat sanitaire

L'état sanitaire général de la forêt de LARRET est bon. Quelques chênes pédonculés ont été récoltés secs au canton "Le Fracherot" et dans les parcelles 31 et 32. L'état sanitaire des peuplements résineux est satisfaisant.

## • Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Familles de peuplements			%	Essences d'accompagnement
	Type 1 (ha)	Type 2 (ha)	Type 3 (ha)		
Chêne sessile		11,59	114,93		Chêne pédonculé, hêtre, charme
Chêne pédonculé					
Chênes					Hêtre, charme
Hêtre					Chênes, charme
Feuillus précieux <sup>1</sup>					
Autres feuillus <sup>2</sup>					
Résineux <sup>3</sup>	1,93				

<sup>1</sup> Merisier, érable, acacia, frêne, ...

<sup>2</sup> Tremble, peupliers, aulne, ...

<sup>3</sup> Epicéa, sapin pectiné, ...

## • Carte des peuplements

Voir, ci-contre, la carte "4.4.1 - Carte des peuplements (structure et richesse)".

## B - Etat du renouvellement

Le renouvellement de la forêt est soumis aux aléas de la fructification des chênes et hêtres, essences objectifs principales. On note en conséquence le recours au renouvellement par voie artificielle (plantation notamment) en cas d'insuffisance de semenciers ou d'absence de fructification.

Le développement d'une strate herbacée dense (crin végétal, molinie) et la concurrence par la ronce figurent parmi les principales contraintes à la régénération. Quant à la régénération de chêne, la concurrence par le hêtre et le charme figurent parmi les principaux freins.

- **Renouveau présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique**

Les surfaces indiquées ci-dessous sont celles du présent document d'aménagement.

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	18,01 ha
Surface effectivement régénérée	8,69 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	ha

La surface à régénérer inscrite dans l'ancien aménagement était de 18,02 ha. Cependant, suite aux modifications de surfaces de certaines parcelles, la surface réelle à régénérer est de 18,01 ha.

La surface effectivement régénérée est nettement inférieure à la surface prévue. En effet, la délibération du conseil municipal du 28 avril 1992 a suspendu les régénérations des parcelles 9p, 13 et 14.

Le choix des essences pour la régénération a été conforme aux prescriptions de l'aménagement passé.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupes définitives réalisées)	8,69	19 et 20
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion et de vides boisables ayant fait l'objet de reconstructions (hors groupe de régénération)		
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	8,95	10, 19p et 20p

Parmi la surface acquise en régénération (peuplements ayant dépassé 3 m de hauteur au cours du précédent aménagement), figurent les régénérations de l'aménagement précédent ainsi que les peuplements au stade semis/fourrés au début de l'aménagement passé qui sont à ce jour au stade Gaulis/Perchis, voire Jeune futaie.

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem <sup>1</sup> limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
Chênes	9,32	2,64 (P19p et P20p)		
Chênes/Hêtre				
Hêtre				
Feuillus précieux <sup>1</sup>				
<b>Total</b>	<b>9,32</b>	<b>2,64</b>		<b>11,96</b>

<sup>1</sup> Merisier, érable, frêne, ...

Les régénérations dans les parcelles 9p, 13 et 14 n'ont pas été entamées au cours de l'aménagement en lien avec la délibération du conseil municipal du 28 avril 1992. Ces

surfaces figurent dans la classe 0. Les unités de gestion en classe 1 sont en cours de régénération (peuplement ouvert) ou doivent encore faire l'objet de compléments de plantations.

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique**

La forêt ne comporte pas d'unités de gestion à suivi non surfacique.

## C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Un inventaire en plein sur une surface de 23,69 ha a été effectué en mai 2012 où toutes les tiges précomptables des essences nobles et feuillus précieux ont été recensées ( $\varnothing > 17,5$  cm) et les tiges des autres essences ont été comptées à partir de  $\varnothing > 32,5$  cm. Le tarif de cubage utilisé est le Schaeffer rapide n° 15 (voir en annexe "5.7 - Tarif de cubage").

Les parcelles ou unités de gestion inventoriées figurent en annexe "5.8 - Résultats des inventaires".

- **Tableau synthétique des résultats d'inventaire par essences et classes de diamètre**

Cf. annexe "5.8 - Récapitulatif des inventaires réalisés".

On peut estimer la précision des données issues de l'inventaire en plein à - 15 à + 10 % pour le nombre de tiges et le volume à l'hectare.

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

D'après les comparaisons avec l'inventaire précédent réalisé en automne 1989, la production courante moyenne sur la forêt peut être estimée à 6,61 m<sup>3</sup>/ha/an (voir en annexe "5.10 - Estimation de la production").

Cependant, en tenant compte du vieillissement et de la richesse des peuplements, des stations forestières, la production courante moyenne pour l'ensemble de la forêt peut être estimée raisonnablement à 6 m<sup>3</sup>/ha/an.

Dans les unités de gestion inventoriées, le volume sur pied a augmenté de 30 % par rapport à l'inventaire réalisé en automne 1989.

- **Surfaces portant des peuplements de Chêne de qualité élevée**

La forêt communale de LARRET présente une quantité importante de chênes sessiles de qualité (tranche, merrain).

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	0,16	0,53	6,05	121,87	128,61

## A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Production en surface terrière (m <sup>2</sup> /ha/an)	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
0,42	6

Les données sont issues de la comparaison d'inventaires (voir au § 1.2.2C).

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés.** (Cf annexe 5.9 "bilan des récoltes")

Volumes (en m <sup>3</sup> aménagement) récoltés de 1990 à 2009												
Régénération		Amélioration/P réparation		Irrégulier		Autre		Dont Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m <sup>3</sup> totaux récoltés au cours de l'aménagement												
6700	3286	4500	5870						1077	11200	9156	2641
											Ecart	
											- 18 %	
en m <sup>3</sup> / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
18,59	9,12	2,10	2,74							4,27	3,49	4,03

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés**

Groupe de régénération

Les prélèvements dans le groupe de régénération se sont avérés inférieurs aux prévisions. Ceci est notamment dû aux unités de gestion du groupe (13, 14 et 9p) pour lesquelles la régénération n'a pas été entamée à ce jour.

Groupes d'amélioration et de préparation

Indépendamment des produits accidentels, le prélèvement a été légèrement supérieur aux prévisions qui étaient très modérées. Toutefois, le prélèvement a été largement inférieur à la production.

- **Commentaires succincts sur les qualités de bois exceptionnelles produites dans la forêt**

Les principaux produits ligneux récoltés sont le chêne et le hêtre en tant que bois d'œuvre de qualité. Les débouchés sont le merrain, la menuiserie et la charpente pour le premier, le déroulage pour le deuxième. Le charme, est peu présent et ne fournit que du bois de chauffage. Les feuillus précieux (alisier torminal, merisier, érable sycomore) agrémentent ponctuellement cette offre.

Les résineux fournissent périodiquement des billons et bois de trituration.

- **Modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage)**

En règle générale, les bois sont vendus sur pied, en futaie affouagère à la vente d'automne à Gray et/ou à la vente de juin de l'Agence de Vesoul.

## B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales km	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues		1,46	Oui			
	empierrées	0,440			Bon		
	terrain nat.	0,190			Bon		
Routes publiques participant à la desserte		1,245			Bon		
Pistes et sommières							

On entend par route forestière les voies accessibles aux grumiers en charge de part leur gabarit (largeur, rayon de virage) et leur nature.

- **Principales difficultés d'exploitation**

Le manque de places de dépôt figure parmi les principales difficultés d'exploitation (notamment en cas de dépôt de bois en bordure des routes publiques).

- **Schémas de desserte existants**

Actuellement, la forêt n'est pas concernée par un Schéma Directeur de Desserte Forestière (SDDF).

- **Carte de la desserte**

Voir, ci-contre, la carte "4.5 - Carte de la desserte et de l'hydrographie".

### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		128,61			128,61

### Statuts réglementaires et zonages existants

La forêt n'est concernée ni par un statut de protection réglementaire (forêt de protection, réserves naturelles, réserves biologiques, arrêté de biotope, zones humides stratégiques) ni par un zonage environnemental orientant les décisions de l'aménagement (parc naturel régional, Natura 2000, ZNIEFF de type I ou II, ... ).

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

On note en bordure de la forêt la présence de la Renouée du japon (*Fallopia japonica*). Cette espèce invasive se propage notamment en bordure des cours d'eau, mais également le long des routes forestières.

- **Synthèse des zones à forts enjeux écologiques**

Sans objet.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

A notre connaissance, la forêt ne présente pas d'espèces remarquables.

- **Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b> (facultatif hors sites Natura 2000)					
Hêtraie-chênaie acidicline à Paturin de Chaix	non	9130	41.131		77,54 (1)
Hêtraie-chênaie neutrophile collinéenne à aspérule odorante	non	9130	41.131		49,33 (2)
Chênaie pédonculée acidicline	non	9160	41.24	Eviter les coupes de régénération de taille importante	1,58 (3)

(1) stations : 6, 7, 22

(2) stations : 2, 3, 4, 18, 21

(3) stations : 23

Dénomination et regroupement des habitats d'après le "Guide régional des Habitats Forestiers et Associés à la forêt (SFFC, 2002)

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

Sans objet.

- **Carte des habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire**

Aucune cartographie des habitats d'intérêt communautaire n'est disponible à ce jour.

### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		110,55	18,06		<b>128,61</b>

#### A - Accueil et paysage

La forêt de LARRET se situe dans le périmètre de l'Atlas des paysages de Franche-Comté dans l'unité paysagère du plateau calcaire de l'ouest.

D'après le Manuel paysager pour la forêt comtoise (Guide pour une gestion forestière respectueuse des paysages) [CRPF, ONF 2009], la forêt se trouve dans l'unité forestière et paysager des plateaux calcaires de Haute-Saône.

A ce jour, aucune étude paysagère spécifique ou schéma d'accueil du public en forêt n'existe.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers, des richesses culturelles et de la fréquentation.**

La forêt est peu fréquentée par le public. Elle n'est parcourue que par des ramasseurs de champignons et par quelques promeneurs provenant essentiellement de la commune et des communes voisines. Il n'y a pas de point d'attraction particulier.

- **Description succincte des équipements structurants**

Néant.

- **Synthèse des opportunités, risques ou menaces relatifs à la qualité de l'accueil et des paysages**

Sans objet.

- **Classements réglementaires**

Néant.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sans objet.

- **Equipements structurants existants par sites**

Néant.

- **Sensibilités paysagères**

La forêt est traversée par la route départementale allant de Larret à Argillières. Cette route est seulement fréquentée par les habitants des communes voisines.

## B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable non réglementés**

A notre connaissance, il n'existe pas de captage non réglementé en forêt.

- **Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral* impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Source de Prelaville		Oui (P23)	Oui (P22 à P24)	Oui (P21 à P25)	Voir ci-dessous
Source de Nazoire		Oui (P33)	Oui (P33 et P34)	Néant	Voir ci-dessous

L'arrêté préfectoral pour la protection du captage de la source de Pré la Ville et la source de Nazoïre (annexe 5.14) **interdit dans le périmètre rapproché** les actions suivantes :

- toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau,
- la mise en culture,
- tout épandage ou stockage de lisiers, purins, fumiers, boues de station d'épuration, engrais, désherbants, produits phytosanitaires,
- les établissements d'élevage, les stabulations,
- les forages,
- le stockage même temporaire de produits chimiques ou d'hydrocarbures,
- l'implantation d'établissements agricoles, industriels ou commerciaux où seraient pratiqués le stockage et la manipulation de substances toxiques ou dangereuses pour la qualité des eaux,
- la construction de maisons.

Il existe également un réservoir d'eau (château d'eau) dans la forêt communale de LARRET, parcelle 22.

Voir la carte "4.6 - Carte des enjeux environnementaux et sociaux" au §1.3.2.

#### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	58,40	70,21			<b>128,61</b>

La forêt de LARRET présente des risques naturels d'ordre physique dans les parcelles 1 à 18 et 30 et 32. Ces risques correspondent à des effondrements ponctuels du sous-sol karstique appelés localement endousoirs.

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneeuse et non ligneeuse)</b>	
<p>Forte potentialité sur 121,87 ha ; potentialité moyenne sur 6,05 ha</p>	<p>Définir un objectif de production de bois d'œuvre feuillu de haute qualité (principalement chêne sessile) et de bois de chauffage</p>
<p>Forêt avec des peuplements très riches en chêne sessile, surface terrière de 30 m<sup>2</sup>/ha en moyenne</p> <p>Prédominance des bois de jeune Bois-Moyen - Gros-Bois pour 45,31 ha et des Gros Bois pour 52,07 ha. Seulement 9,76 ha de Très Gros Bois.</p> <p>Forte proportion de bois de chêne sessile de qualité (A/B)</p>	<p>Augmenter progressivement les prélèvements pour qu'ils soient au moins égal à l'accroissement</p> <p>Etre vigilant à la stabilité des peuplements et à leur état sanitaire</p> <p>Régénérer les peuplements mûrs</p> <p>Eviter les sacrifices d'exploitabilité</p>
<p>Surfaces occupées par des jeunes peuplements au stade travaux (SF/GP = 5,81ha)</p> <p>La régénération des parcelles 19p et 20p (partie SF) est actuellement considérée comme insuffisante</p>	<p>Prévoir les travaux nécessaires pour assurer l'avenir des peuplements</p>
<b>Fonction écologique</b>	
<p>Préserver la biodiversité en favorisant le mélange d'essence</p>	<p>Travailler au profit du mélange d'essences lors des travaux sylvicoles et lors des opérations de martelage</p>
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
<p>Présence de deux captages dans la forêt communale (source de Pré la Ville parcelle 23 et source de Nazoire parcelle 33)</p> <p>Présence d'un PPI (parcelles 23 et 33)</p> <p>Présence d'un PPR (parcelles 22 à 24 ; 33 et 34)</p> <p>Présence d'un PPE (parcelles 21 à 25)</p>	<p>Surface du PPI retirée de la production</p> <p>Suivre les directives de l'arrêté préfectoral n° 1397 du 22 juin 2001</p>
<p>Présence d'un réservoir d'eau et d'une antenne SFR dans la parcelle 22</p>	<p>Surface occupée retirée de la production</p>
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
<p>Présence d'effondrements ponctuels du sous-sol karstique appelés localement endousoirs</p>	<p>Les signaler sur les cahiers des charges lorsqu'ils sont connus</p>
<p>Equilibre sylvo-génétique correct</p>	<p>Surveiller attentivement l'évolution de la population de sangliers et chevreuils</p>

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	128,45	128,61
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Taillis simple		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>	<b>128,45</b>	<b>128,61</b>
Hors sylviculture de production	0,16	2,59 (protection)
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>128,61</b>	<b>131,20</b>

Le traitement sylvicole de l'aménagement précédent est reconduit. Les 2,59 ha ont été distraits du régime forestier en 2009.  
 Dans les surfaces hors sylviculture, on retrouve notamment les emprises des concessions (cf. § 1.1.2).

### 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture (ha)	Age Retenu (ans)	Diamètre Retenu (cm)	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Chêne sessile		126,34	160	75	Hêtre	3, 4, 6, 7, 18, 21, 22
Chêne pédonculé		1,58	110	75		23
Essences diverses (Feuillus précieux, chêne, hêtre)	Maintien du couvert boisé	0,53				2
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>128,45</b>				

Les essences objectifs et les critères d'exploitabilités sont conforme au SRA de Franche-Comté et au "Guide des sylvicultures Chênaies continentales" (ONF, 2008).

La surface de la station 2 ne sera pas prise en compte pour le calcul de la surface d'équilibre (fertilité faible).

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme						
Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
Peupliers						
Epicéa						
Sapin pectiné						

Les essences présentes dans les peuplements sont bien adaptées aux contextes stationnelles.

## 2.3 Objectifs de renouvellement

### 2.3.1 Futaie régulière: forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement		
Surface disponible (Sd)		71,52 ha		
Contrainte de vieillissement (Sv)		0 ha		
Surface d'équilibre (Se)		16,08 ha		
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		10,19 ha	<b>Niveau prévu à mi-période</b>	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL - reporté en §3.2	10,19 ha		5,74 ha <sup>1</sup>
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL - reporté en §3.2	5,74 ha		3,74 ha <sup>2</sup>
Groupe de reconstitution (Sre)		ha		ha
Surface de régénération accrue (Sa) y compris reconstitution		5,29 ha <sup>3</sup>		ha

<sup>1</sup> soit les unités de gestion : 8\_r et 9\_r

<sup>2</sup> soit les unités de gestion : 8\_r partie et 9\_r

<sup>3</sup> soit les unités de gestion : 9\_r partie, 19\_j partie et 20\_j partie

Le détail de l'évaluation de la surface disponible figure dans le tableau ci-dessous.

Surface disponible (Sd)	Type de peuplement	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	TGB <sup>4</sup> , FM <sup>4</sup> , R6 <sup>4</sup> , RD	0
Surface dont les peuplements atteindront les critères maximaux d'exploitabilité pendant la période	TGB <sup>4</sup> , FA <sup>4</sup> , FM <sup>4</sup> , R5 <sup>4</sup> , R6 <sup>4</sup>	12,37
Surface dont les peuplements atteindront pendant la période les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	GB <sup>4</sup> , GB <sup>4</sup> , FA <sup>4</sup> , RUI-, R5 <sup>4</sup>	24,73
Surface dont les peuplements n'atteindront que les critères minimaux d'exploitabilité pendant la période	BM-GB <sup>4</sup> , GB <sup>4</sup> , R4 <sup>4</sup>	34,42

<sup>4</sup> seule une partie du type de peuplement est concernée

Le calcul des surfaces à régénérer est basé sur la note de service NDS-09-T-306 du 25/11/2009. Les diamètres d'exploitabilité figurent dans le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) de Franche-Comté.

Le conseil municipal de Larret après délibération a retenu les choix suivants :

- création d'un groupe de régénération comportant les unités de gestion 8\_r et 9\_r (régénération à entamer et à terminer) et la parcelle 21\_rl (régénération à entamer),
- inscrire à l'état d'assiette deux coupes d'amélioration par an (rotation des coupes retenues : 15 ans).

Le faible effort de renouvellement des peuplements matures couplé au maintien d'un capital sur pied très élevé différent des préconisations des guides de sylviculture et s'opposent aux principes de gestion durable. **Néanmoins, l'ensemble du document d'aménagement a été rédigé conformément aux souhaits de la commune.**

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Aucune surface n'est prévue en régénération conditionnelle. La desserte actuelle, même si elle peut être améliorée, doit permettre l'accès et le défrètement des unités de gestion du groupe de régénération.

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

#### A - Constitution des groupes d'aménagement

**Tableau de classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)  
Cas des groupes de régénération

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion P <sup>lle</sup> UG	Surface en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)	
<b>REGENERATION</b>	<b>Unités de gestion ouvertes, à terminer ( 0 ha)</b>							5,74
	<b>Unités de gestion à ouvrir et à terminer (5,74 ha)</b>							
	<i>REGE</i>	8	8_r	3,09	3,09	3,09	CHS	
	<i>REGE</i>	9	9_r	2,65	2,65	2,65	CHS	
<b>REGENERATION ELARGIE</b>	<b>Unités de gestion à ouvrir sans les terminer (4,45 ha)</b>							4,45
	<i>REGEL</i>	21	21_r1	4,45	4,45	/	CHS	
	<i>REGEL</i>					/		
<b>Total</b>			<b>10,19</b>	<b>10,19</b>	<b>5,74</b>			

**Tableau de classement des unités de gestion surfaciqes** (totalité des UG surfaciqes de la forêt)  
**Cas de groupes autres que régénération**

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Observations	Surface par groupe (ha)		
		P <sup>lle</sup>	UG						
<b>AMELIORATION FEUILLUS</b>	AMELF	1	1_af	3,77			<b>104,85</b>		
	AMELF	2	2_af	3,81					
	AMELF	3	3_af	3,64					
	AMELF	4	4_af	3,64					
	AMELF	5	5_af	3,59					
	AMELF	6	6_af	4,59					
	AMELF	7	7_af	2,83					
	AMELF	11	11_af	3,50					
	AMELF	12	12_af	3,36					
	AMELF	13	13_af	3,32					
	AMELF	14	14_af	3,36					
	AMELF	15	15_af	3,26					
	AMELF	16	16_af	3,53					
	AMELF	17	17_af	3,10					
	AMELF	18	18_af	3,74					
	AMELF	22	22_af	4,09					
	AMELF	23	23_af	4,40					
	AMELF	24	24_af	3,97					
	AMELF	25	25_af	3,81					
	AMELF	26	26_af	2,17					
	AMELF	27	27_af	4,03					
	AMELF	28	28_af	4,28					
	AMELF	29	29_af	3,28					
	AMELF	30	30_af	3,37					
	AMELF	31	31_af	3,49					
	AMELF	32	32_af	3,34					
	AMELF	33	33_af	2,72					
	AMELF	34	34_af	2,72					
	AMELF	35	35_af	3,10					
	AMELF	36	36_af	2,99					
	<b>AMELIORATION FEUILLUS JEUNES</b>	AMELFJ	10	10_aj	2,90				<b>2,90</b>
	<b>JEUNESSE</b>	JEU	19	19_j	4,02				<b>8,69</b>
		JEU	20	20_j	4,67				
	<b>AMELIORATION RESINEUX</b>	AMELR	7	7_ar	0,46				<b>1,82</b>
		AMELR	9	9_ar	1,16			Dont 0,09 ha de feuillus	
		AMELR	10	10_ar	0,20				
<b>Total</b>				<b>128,45</b>			<b>128,45</b>		

**Tableau de classement des unités de gestion surfaciqes** (totalité des UG surfaciqes de la forêt)  
**Synthèse des groupes autres que régénération**

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)
<b>AMELIORATION FEUILLUS</b>	<i>AMELF</i>	104,85	15
<b>AMELIORATION FEUILLUS JEUNES</b>	<i>AMELFJ</i>	2,90	6 à 8
<b>JEUNESSE</b>	<i>JEU</i>	8,69	6 à 8
<b>AMELIORATION RESINEUX</b>	<i>AMELR</i>	1,82	8 à 10
<b>Total</b>		<b>118,26</b>	

- **Carte d'aménagement**

Voir carte "4.10 - Carte d'aménagement" ci-contre.

## 2.5 Programme d'actions pour la période 2013 - 2032

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Etats des lieux**

Un procès-verbal de vérification des limites a été établi en juin 2012 selon la procédure en vigueur relative à la surveillance des limites (cf. annexe "5.12 - Procès-verbal de vérification des limites").

Hormis la zone de 29 à 30 (longueur 1,95m) en parcelle 26, les limites sont identifiables et matérialisées sur le terrain (longueur 7 721 m).

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON1	1	Matérialisation des limites de parcelles - pose de plaque	Forêt entière		1 250	E
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					<b>1 250</b>	
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					<b>63</b>	

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions**

Les revenus des concessions ne devraient pas sensiblement évoluer pendant la période d'aménagement.

Année	unités de gestion	Surface à parcourir	Type de coupe	VPR/ha feuillus	VPR total feuillus (amgt)	VPR /ha résineux	VPR total résineux (amgt)	VPR total (amgt)	Dernier passage en coupe	observations	rotation	VPR Comm/ha	VPR Total Comm
2013	21_rl	4,45	APR	68	303			303	1989		24	68	303
2013	18_af	3,74	AMEL	62	232			232	1988		25	62	232
2013	19_j	1,5	E1	7	11			11				30	45
2014	31_af	3,49	AMEL	75	262			262	1995		19	75	262
2014	32_af	3,34	AMEL	75	251			251	1995		19	75	251
2015	22_af	4,09	AMEL	65	266			266	1989		26	65	266
2015	23_af	4,4	AMEL	70	308			308	1990		25	70	308
2016	10_aj	2,9	E1	10	29			29	2009			30	87
2016	24_af	3,97	AMEL	70	278			278	1990		26	70	278
2016	25_af	3,86	AMEL	60	232			232	1991		25	60	232
2016	26_af	2,17	AMEL	45	98			98	1991		25	45	98
2017	27_af	4,03	AMEL	70	282			282	1992		25	70	282
2017	28_af	4,28	AMEL	70	300			300	1992		25	70	300
2018	29_af	3,28	AMEL	70	230			230	1995		23	70	230
2018	30_af	3,37	AMEL	70	236			236	1995		23	70	236
2019	20_j	3,45	E1	15	52			52				30	104
2019	19_j	2,9	E1	15	44			44				30	87
2019	1_af	3,77	AMEL	70	264			264	1995		24	70	264
2019	2_af	3,81	AMEL	70	267			267	1995		24	70	267
2020	7_ar	0,46	AMEL			35	16,1	16	2011	exploité 2013	7	35	16
2020	9_ar	1,05	AMEL			45	47,25	47	2011	exploité 2013	7	45	47
2020	10_ar	0,2	AMEL			15	3	3	2011	exploité 2013	7	15	3
2020	3_af	3,64	AMEL	70	255			255	1996		24	70	255
2020	4_af	3,64	AMEL	70	255			255	1996		24	70	255
2021	33_af	2,72	AMEL	55	150			150	2004		17	55	150
2021	34_af	2,72	AMEL	55	150			150	2004		17	55	150
2022	35_af	3,1	AMEL	55	171			171	2004		18	55	171
2022	36_af	2,99	AMEL	55	164			164	2004		18	55	164
2023	10_aj	2,9	E2	20	58			58				35	102
2023	7_af	2,83	AMEL	65	184			184	2005		18	65	184
2023	11_af	3,5	AMEL	65	228			228	2007		16	65	228
2024	12_af	3,36	AMEL	65	218			218	2007		17	65	218
2024	13_af	3,32	AMEL	65	216			216	2008		16	65	216
2025	5_af	3,59	AMEL	65	233			233	2009		16	65	233
2025	6_af	4,59	AMEL	65	298			298	2009		16	65	298
2026	20_j	3,45	E2	25	86			86				35	121
2026	19_j	2,9	E2	25	73			73				35	102
2026	14_af	3,36	AMEL	65	218			218	2008		18	65	218
2026	15_af	3,26	AMEL	65	212			212	2010		16	65	212
2027	16_af	3,53	AMEL	70	247			247	2012		15	70	247
2027	17_af	3,1	AMEL	70	217			217	2012		15	70	217
2028	18_af	3,74	AMEL	65	243			243			15	65	243
2029	7_ar	0,46	AMEL			35	16,1	16			9	35	16
2029	9_ar	1,05	AMEL			45	47,25	47		non parcouru 0,11 ha feuillus	9	45	47
2029	10_ar	0,2	AMEL			15	3	3			9	15	3
2029	31_af	3,49	AMEL	65	227			227			15	65	227
2029	32_af	3,34	AMEL	65	217			217			15	65	217
2030	10_aj	2,9	AMEL	35	102			102				35	102
2030	22_af	4,09	AMEL	65	266			266			15	65	266
2030	23_af	4,4	AMEL	60	264			264			15	60	264
2031	24_af	3,97	AMEL	60	238			238			15	60	238
2031	25_af	3,86	AMEL	55	212			212			15	55	212
2031	26_af	2,17	AMEL	45	98			98			15	45	98
2032	27_af	4,03	AMEL	65	262			262	1992		15	65	262
2032	28_af	4,28	AMEL	65	278			278	1992		15	65	278

## 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

### A - Documents de référence à appliquer

Les règles de cultures générales sont détaillées dans le SRA de Franche-Comté, ainsi que dans les Guides de sylviculture Franch-Comtois, le Guide des Chênaies Continentales (ONF, 2008) et les Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles.

Les règles de cultures particulières par groupe sont précisées à l'annexe "5.13. - Règles de culture".

### B - Coupes

- **Programme de coupes**

#### Cas des coupes programmables par années

Voir tableau ci-contre.

#### Cas des coupes programmables par périodes pluri-annuelles (groupe de régénération)

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classe-ment	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)
	pièce	UG	partie d'UG			
Période 1 2013 - 2017	9	9_r		REGE	2,65	2,65
Période 2 et 3 2018 - 2027	8	8_r		REGE	3,09	3,09
Période 4 2028 - 2032	21	21_rl		REGE	4,45	4,45

Pour chaque période quinquennale, les unités de gestion sont listées par ordre de priorité. Durant la première période, il s'agira principalement de débiter la régénération de l'unité de gestion 9\_r. Les périodes suivantes verront la mise en régénération de l'unité de gestion 8\_r. Enfin, les unités de gestion du groupe élargi seront entamées lors de la dernière période quinquennale.

Pour les unités de gestion à objectif chêne (pédonculé ou sessile) par régénération naturelle, il convient de prévoir des coupes progressives de régénération conformément au Guide des sylvicultures Chênaies continentales (ONF, 2008).

En effet, il semble judicieux de prévoir une coupe d'ensemencement dynamique (environ 40 % du volume sur pied) et des coupes secondaires espacées de 2 ans pour le chêne pédonculé et environ 4 ans pour le chêne sessile.

Ainsi, la durée de régénération sera comprise entre 4-8 ans pour le chêne pédonculé et 8-12 ans pour le chêne sessile.

- **Volume présumé récoltable (VPR)**

**Rappel** : La production dans la forêt est estimée à 6 m<sup>3</sup>/ha/an, soit 0,42 m<sup>2</sup>/ha/an.

Groupe	Surface terrière totale à récolter* ( seuil précomptage 17,5 cm )		Volume aménagement* (VPR) ( tige + houppier )		Volume bois fort total sur écorce à récolter** ( tige + houppier + taillis )	
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
AMELF	32,12	643	461	9224	461	9224
AMELFJ	0,63	13	9	189	14	291
JEU	0,91	18	13	265	23	458
REGE	10,04	200	144	2 866	144	2 866
REGEL	2,51	51	36	731	36	731
AMELR	0,45	9	7	133	7	133
<b>Totaux</b>	<b>46,66</b>	<b>934</b>	<b>670</b>	<b>13408</b>	<b>685</b>	<b>13703</b>

→ INDICATEUR NATIONAL - reporté en §3.2

\* Tiges précomptables uniquement

\*\* Tiges précomptables et non précomptables

Le volume prélevé dans les groupes autres que régénération est de 505 m<sup>3</sup>/an, soit 4,27 m<sup>3</sup>/ha/an.

Le volume prélevé sur l'ensemble de la forêt de LARRET s'élève à 5,3m<sup>3</sup>/ha/an. Comme la production est de 6 m<sup>3</sup>/ha/an, soit 0,42 m<sup>2</sup>/ha/a, la récolte reste légèrement inférieure à la production.

Le tarif aménagement utilisé sur la forêt est le Schaeffer rapide (SR) n° 15 .  
Pour le tarif SR 15, le coefficient de passage moyen de G en V est  $C = V/G = 14,35$ .

Les coefficients de houppiers sont de 100 % pour les hêtres, 70 % pour les chênes, 40 % les autres feuillus et les petits bois (chênes et hêtres compris) et 10 % pour les résineux.

Pour les groupes d'amélioration, de jeunesse et de préparation, les détails des VPR se trouvent sur le programme de coupes par années. Ils sont exprimés en volume aménagement. Pour les groupes de régénération les détails des calculs de VPR sont portés en annexe "5.15 - Calcul de la possibilité volume".

La répartition des volumes par groupes, par essences et par catégories de diamètre figure également dans l'annexe 5.15. Voir également l'annexe "5.8 - Résultats des inventaires".

Voir également l'annexe "5.8 - Résultats des inventaires".

- **Précisions quant aux règles de culture à appliquer**

Cf. annexe 5.13.

- **Mode de suivi de la récolte**

Actuellement, le suivi de la récolte est réalisé sur la base du volume aménagement (tarif Schaeffer rapide n° 15).

## C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Néant.

- **Guide technique de référence**

Routes forestières - Recommandations techniques (ONF, 2000).

Il n'existe à ce jour pas de guide technique de référence fournissant les bonnes pratiques en matière de schéma de desserte ou d'équipements.

## D - Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
84 1CHS 01	Régénération naturelle Chêne sessile	8_r, 9_r, 20_j(C)	6,96	Cloisonnements, dégagements, (regarnis)	3 346	23 289	I
84 5CHS 05	Qualification Chêne sessile	8_r, 9_r, 19_j, 20_j	14,56	Cloisonnements, nettoyage et/ou dépressage	1 180	17 180	E
84 3CHS 01	Régénération artificielle Chêne sessile	19_j (03)	1,25	Cloisonnement, dégagements	1 480	1 850	I
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						<b>42 319</b>	
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						<b>2116</b>	
dont 1257 €/an en Investissement et 859 €/an en entretien							

### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A - Biodiversité courante

Sur le terrain, la gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. Ces actions en faveur de la biodiversité dans la gestion courante de la forêt correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles incluses dans les documents de sylviculture de référence (guides de sylviculture, SRA, DRA, ... ) et synthétisées dans l'instruction INS-09-T-71.

En pratique, le gestionnaire vise l'application des engagements suivants avec l'accord du propriétaire :

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)		
Ilots de sénescence (surface boisée)		
Maintien de milieux ouverts	(porter une surface indicative)	
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	(porter une surface indicative)	

<b>Engagement environnemental intégré dans la gestion courante</b>	
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Néant
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités, ... )	Forêt
Conservation de bois mort au sol	Forêt
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Néant
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Forêt
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Forêt
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	Forêt
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Forêt
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Néant
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Forêt
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	En cas de nécessité

Le propriétaire n'a pas souhaité instaurer d'îlots de vieillissement ou de sénescence dans la forêt.

## B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Sans objet.

## C - Réserves biologiques et réserves naturelles

La forêt de Larret n'est pas concernée par des réserves biologiques ou naturelles.

## D - Documents techniques de référence

La forêt n'étant pas concernée par un ou plusieurs périmètres de protection réglementaire ou contractuelle, il n'y a pas de document de gestion de la biodiversité particulier à la forêt. Cependant les documents internes (instruction INS-09-T-71, guides de sylviculture...) et les catalogues de stations ou d'habitats donnent des recommandations précieuses quant à la gestion et la préservation de la biodiversité sur l'ensemble des milieux forestiers.

## 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A - Accueil et paysage

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

La forêt est traversée par la route départementale allant de Larret à Argillières. Cette route est seulement fréquentée par les habitants des communes voisines.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

Sans objet.

- **Schéma d'accueil du public**

Sans objet.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

La gestion sylvicole courante mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte du paysage : impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition, ...

Ces bonnes pratiques sylvicoles sont incluses dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

Le "Manuel paysager pour la forêt comtoise : guide pour une gestion forestière respectueuse des paysages" peut également servir de référence pour le gestionnaire.

- **Carte du schéma d'accueil du public**

Sans objet.

## B - Ressource en eau potable

Plusieurs captages réglementés existent dans la forêt. Le statut du captage ainsi que les prescriptions dans les périmètres de protection ou à proximité du captage sont précisées au § 1.3.3.B.

## C - Chasse - Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux**

La chasse sur la forêt communale de Larret est louée par bail à l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Larret pour la somme de 152 €/an.

La forêt abrite des populations animales variées : chevreuils, cerfs, sangliers, renards, blaireaux, mustélidés, rongeurs et autres petits mammifères, ainsi que de nombreux oiseaux.

Les principales espèces chassées dans la forêt sont le chevreuil et le sanglier.

Nous n'avons pas connaissance de problèmes sanitaires particuliers.

Actuellement, l'équilibre sylvo-cynégétique semble bon et la population de cervidés adaptée aux capacités alimentaires de la forêt (pression alimentaire supportable sur le milieu, dégâts peu importants).

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) de la Haute-Saône est en cours de rédaction à ce jour.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Sans objet.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
En battue avec des chiens	Cerf : pas d'attribution	Saison 2011/2012	152€ /an
En battue avec des chiens	Chevreuril : 7 bracelets	Saison 2001/2012 Attribué : 8 bracelets	
En battue avec des chiens	Sangliers : 1	Saison 2011/2012	

Les réserves de chasse de la commune ne sont pas situées en forêt communale de Larret

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Sans objet.

## D - Pastoralisme

La forêt n'est pas concernée par des activités pastorales.

## E - Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**

La pratique de l'affouage est encore active.

La demande est d'environ 500 stères par an. Les produits les plus recherchés sont les petits bois de bonne qualité de chauffage (chêne, charme et hêtre). Les houppiers feuillus et les bois de premières éclaircies de chêne.

Hormis le ramassage habituel de champignons, il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt.

- **Programme d'actions Affouage**

Aucun programme spécifique pour l'affouage n'existe à ce jour.

## F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Il n'y a pas d'éléments particuliers signalés par la Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté sur la forêt, et aucune autre information concernant le patrimoine culturel local n'a été apportée par le propriétaire, les usagers de la forêt ou le gestionnaire de terrain.

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Sans objet.

- **Documents techniques de référence**

Aucun document technique n'existe à ce jour.

## 2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

La forêt de LARRET présente des risques naturels d'ordre physique dans les parcelles 1 à 18 et 30 et 32. Ces risques correspondent à des effondrements ponctuels du sous-sol karstique appelés localement endouvoirs. Ils seront signalés sur les cahiers des charges à chaque fois que ceux-ci sont connus.

Aucune action visant à la protection contre les risques naturels n'est donc programmée.

### A - Actions relevant de la sylviculture

Aucune action sylvicole n'est prévue au titre de la protection contre les risques naturels.

### B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Sans objet.

## 2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

### A - Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La forêt communale de LARRET ne fait pas l'objet d'un classement ou d'un plan de prévention de risques d'incendie de forêts.

- **Etat des lieux**

Les risques d'incendie sont faibles. Ils augmentent en période sèche, notamment en fin d'hiver dans les zones à fougère ou à végétation herbacée dense.

Aucun équipement dédié à la défense des forêts contre les incendies (DFCI) n'est présent en forêt.

### B - Déséquilibre sylvo-cynégétique

Néant.

### C - Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Aucune crise sanitaire n'est à déplorer sur la forêt ces dernières années.

### D - Tassement des sols

La texture limoneuse à limono-argileuse des formations superficielles sur lesquelles repose la forêt, l'hydromorphie et la faible charge en éléments grossiers dans les sols de nombreuses stations de la forêt, rendent les sols plus ou moins sensibles aux tassements.

Parmi les risques figurent la réduction de la capacité de drainage naturel, les phénomènes d'engorgement et la diminution de l'activité biologique et du développement racinaire.

Sensibilité des sols aux tassements	Stations	Surface (ha)	% de la surface
Sols peu sensibles : sols praticables toute l'année avec peu de précautions	2, 3, 4, 18	47,96	38
Sols sensibles : sols praticables moyennant certaines précautions	6, 7, 21, 22, 23	80,49	62
Sols très sensibles : impraticables au moins une partie de l'année			

- **Carte de la sensibilité des sols au tassement**

Se reporter sur la carte des stations et le tableau des unités stationnelles.

## 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### A - Certification PEFC

A la date de rédaction du présent aménagement, la commune n'est pas adhérente à la charte PEFC.

### B - Autres actions

Aucune action supplémentaire n'est prévue sur la forêt.

## 2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

Sans objet.

## 2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Sans objet.

## TITRE 4 – CARTES

	Présentes	
	Oui	Non
4.1 - Plan de situation de la forêt .....(O)	X	
4.2 - Carte des fonctions principales .....(O)	X	
4.3 - Carte des stations forestières .....(O)	X	
4.4 - Carte des peuplements .....(O)		X
4.4.1 - Carte des peuplements (structure et richesse) .....(O)	X	
4.4.2 - Carte de la composition .....(F)		X
4.4.1 - Carte des structures .....(O)		X
4.4.2 - Carte de la richesse .....(O)		X
4.4.3 - Carte de la composition .....(F)		X
4.5 - Carte de la desserte - hydrographie .....(O)	X	
4.6 - Carte des enjeux environnementaux et sociaux .....(F)	X	
4.9 - Carte des essences objectifs .....(O)		X
4.10 - Carte d'aménagement .....(O)	X	

(O) = Carte obligatoire

(F) = Carte facultative



# Forêt communale de LARRET

( 128,61 ha )

Carte 4.1

## Plan de situation

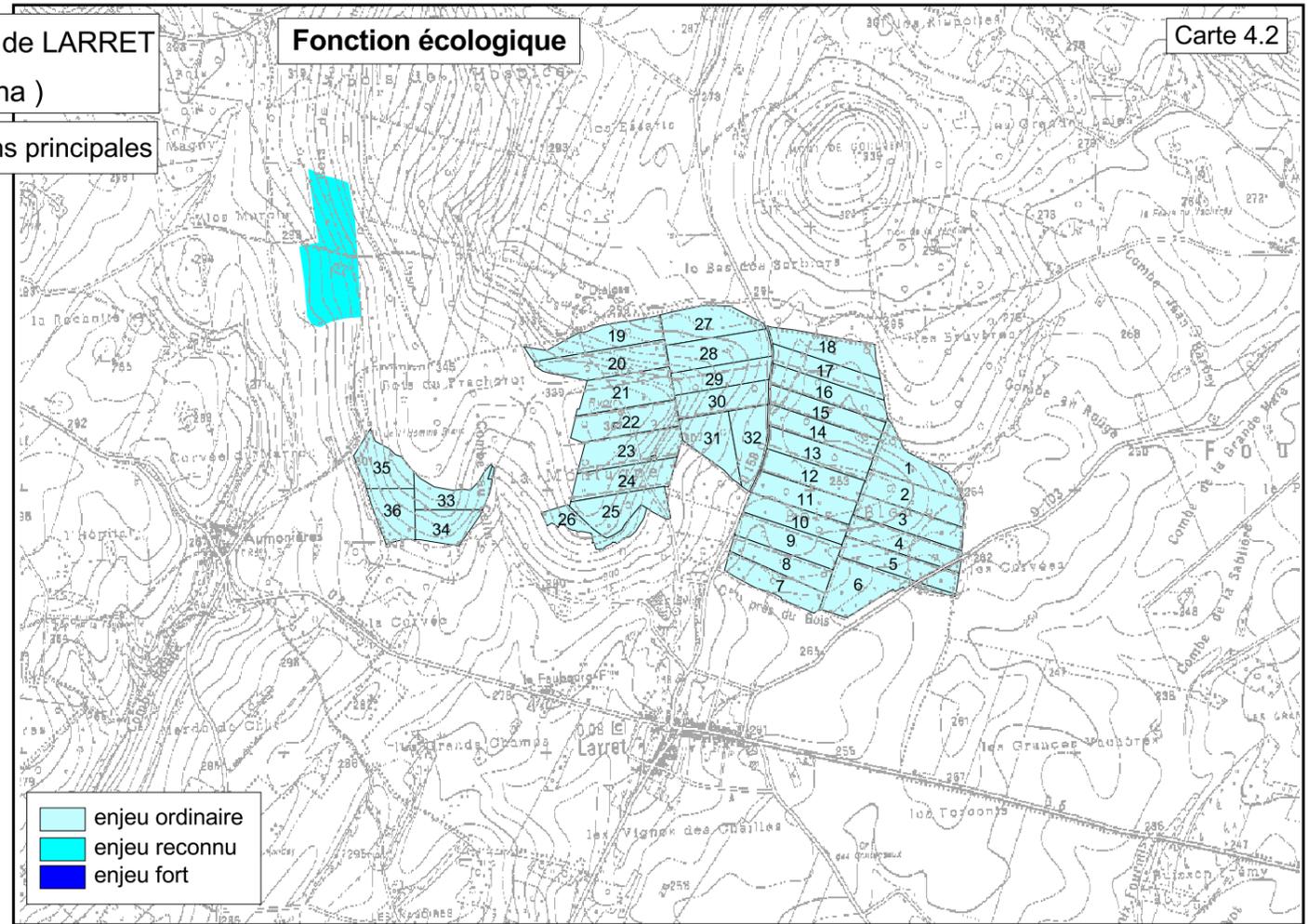
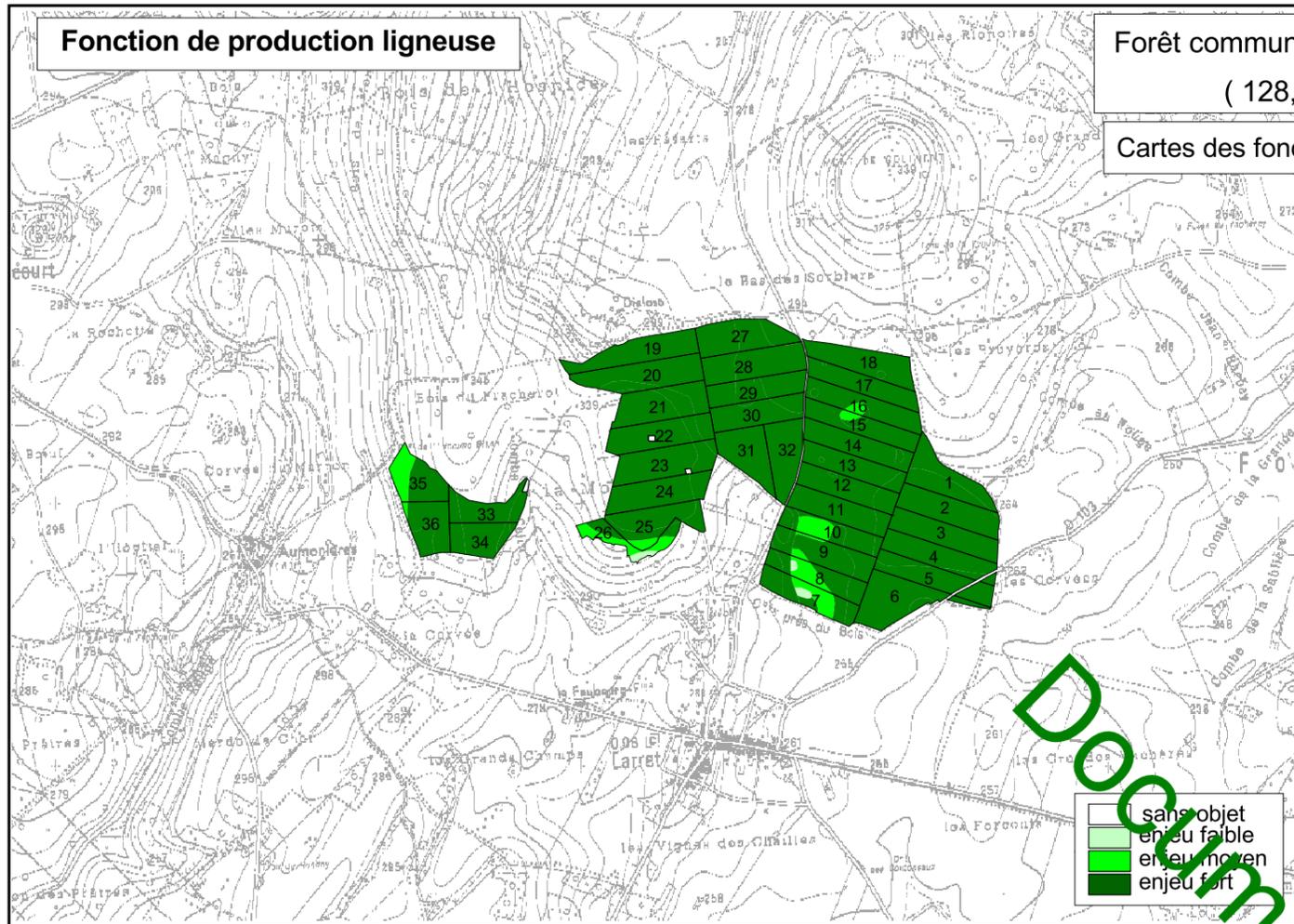


**Fonction de production ligneuse**

Forêt communale de LARRET  
( 128,61 ha )

**Fonction écologique**

Cartes des fonctions principales

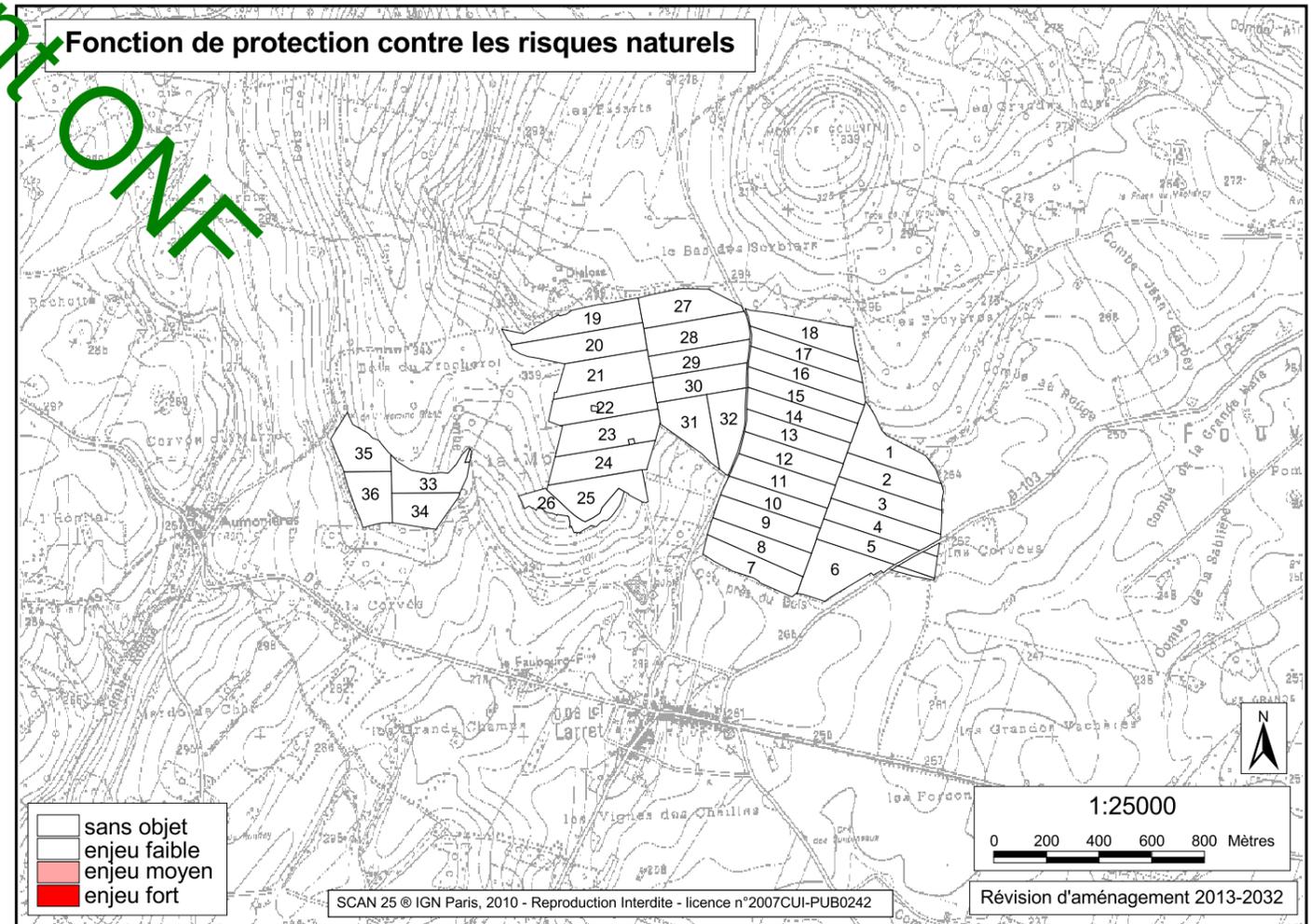
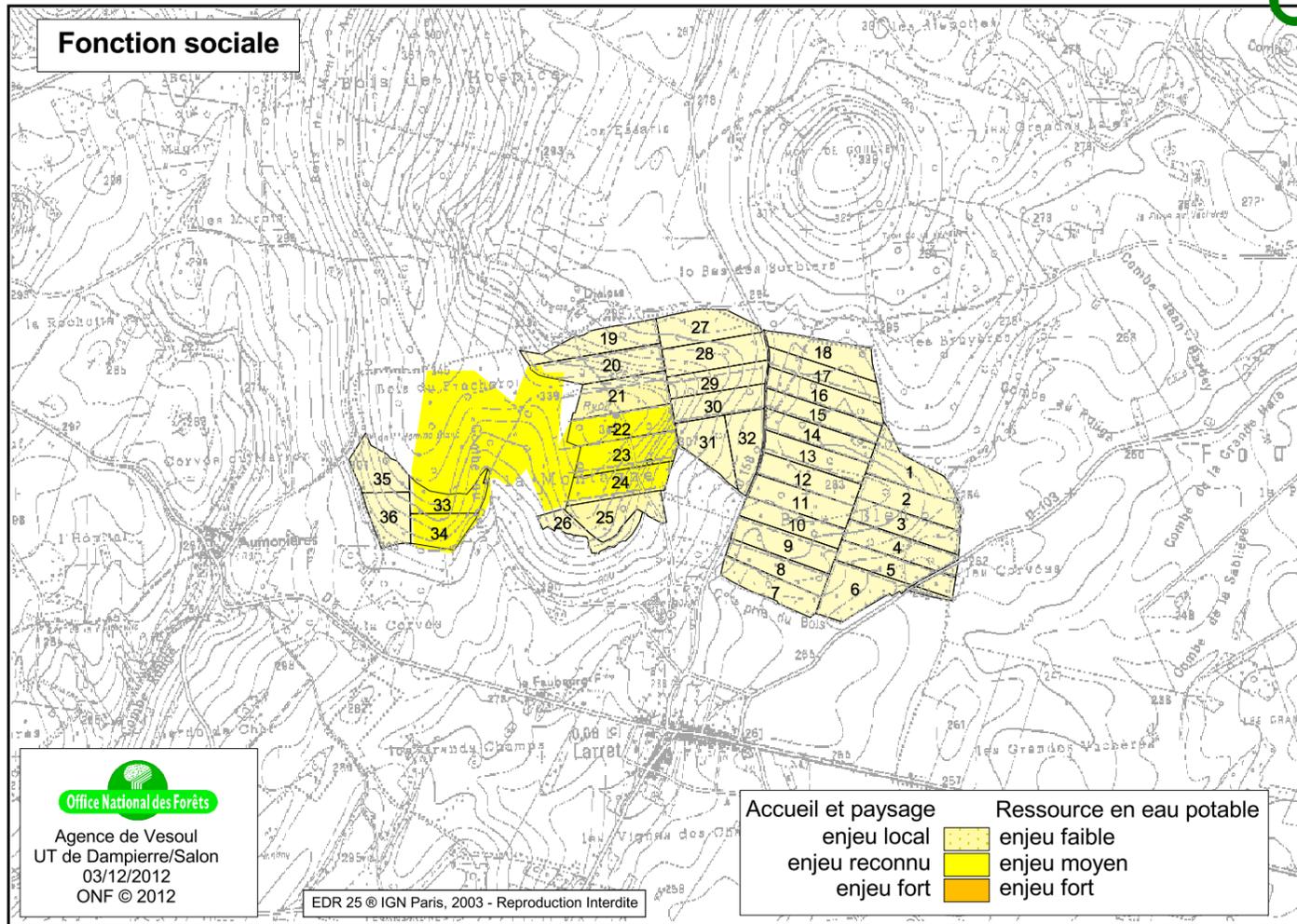


- sans objet
- enjeu faible
- enjeu moyen
- enjeu fort

- enjeu ordinaire
- enjeu reconnu
- enjeu fort

**Fonction sociale**

**Fonction de protection contre les risques naturels**



- Accueil et paysage
- enjeu local
- enjeu reconnu
- enjeu fort
- Ressource en eau potable
- enjeu faible
- enjeu moyen
- enjeu fort

- sans objet
- enjeu faible
- enjeu moyen
- enjeu fort

DOCUMENT OFFICIEL

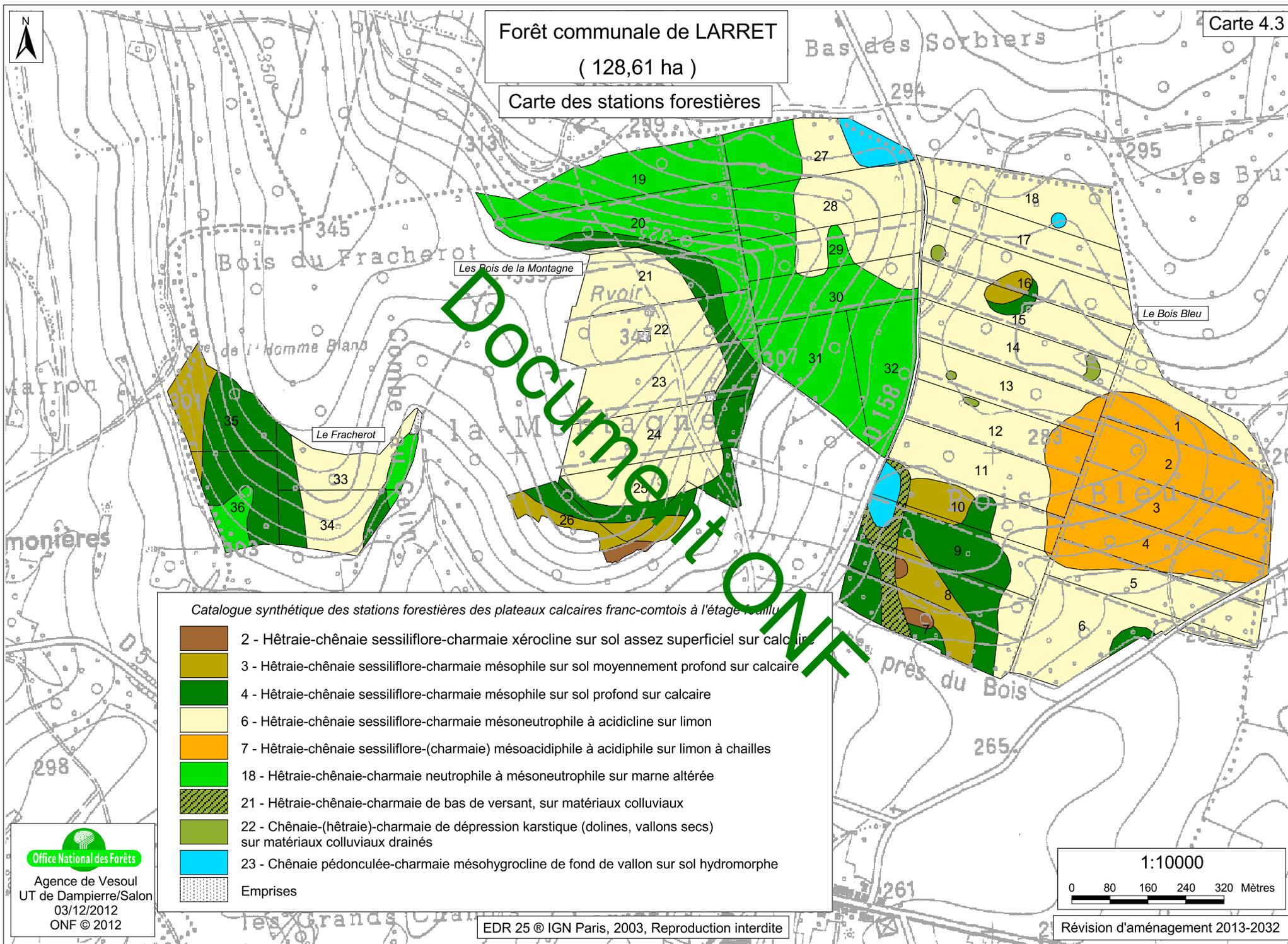


# Forêt communale de LARRET

( 128,61 ha )

Carte 4.3

## Carte des stations forestières

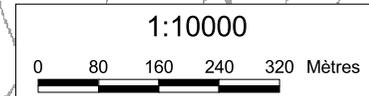


Catalogue synthétique des stations forestières des plateaux calcaires franc-comtois à l'étage feuillu

-  2 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie xérocline sur sol assez superficiel sur calcaire
-  3 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol moyennement profond sur calcaire
-  4 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol profond sur calcaire
-  6 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoneutrophile à acidiline sur limon
-  7 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-(charmaie) mésoacidiphile à acidiphile sur limon à chailles
-  18 - Hêtraie-chênaie-charmaie neutrophile à mésoneutrophile sur marne altérée
-  21 - Hêtraie-chênaie-charmaie de bas de versant, sur matériaux colluviaux
-  22 - Chênaie-(hêtraie)-charmaie de dépression karstique (dolines, vallons secs) sur matériaux colluviaux drainés
-  23 - Chênaie pédonculée-charmaie mésohygrocline de fond de vallon sur sol hydromorphe
-  Emprises



Agence de Vesoul  
UT de Dampierre/Salon  
03/12/2012  
ONF © 2012





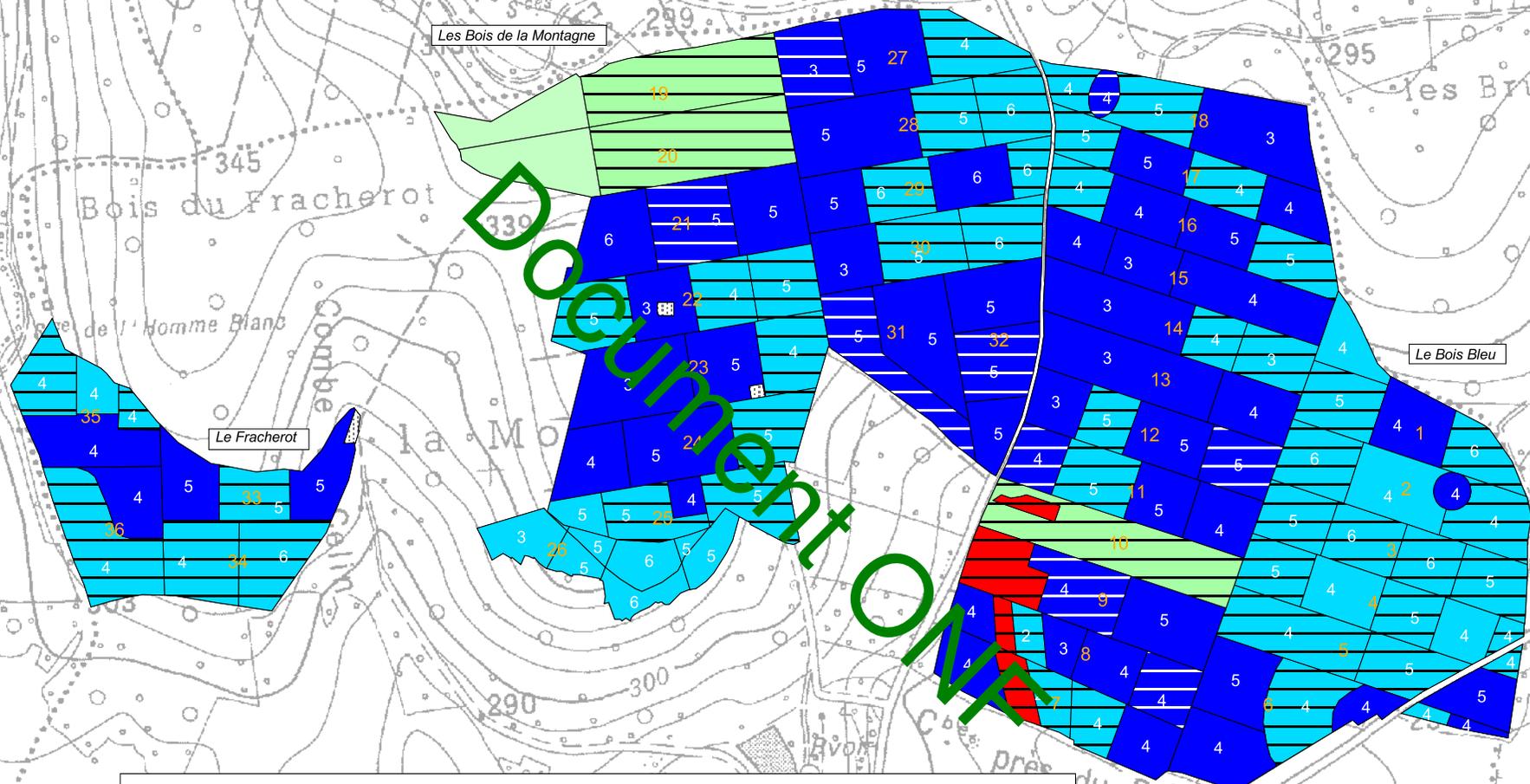
# Forêt communale de LARRET

( 128,61 ha )

Carte 4.4.1

## Carte des peuplements (structure et richesse)

Les Bois de la Montagne



### Peuplements réguliers résineux

R4 - Jeune futaie (25 cm < diam. < 40cm)

### Peuplements réguliers feuillus

SF - Semis ou plants et fourrés (H < 3 m)

GP - Gaulis et perchis (H > 3m, jusqu'à E1)

### Espaces non boisés

EMP - Emprise d'ouvrage

### Peuplements feuillus issus de TSF

BM - Régularisé dans les BM

BM-GB - Mélange BM et GB

GB - Régularisé dans les GB

TGB - Régularisé dans les TGB

Métatypologie des peuplements de Franche-Comté



Agence de Vesoul  
UT de Dampierre/Salon  
03/12/2012  
ONF © 2012

1:10000

0 80 160 240 320 Mètres

# Forêt communale de LARRET ( 128,61 ha )

## Carte de la desserte et de l'hydrographie

-  Cours d'eau permanent
-  Cours d'eau temporaire
-  Trou d'eau
-  Source non captée
-  Entonnoir
-  Canalisation d'eau potable
-  Ligne téléphonique aérienne
-  Relais hertzien
-  Réservoir d'eau

-  Voie accessible aux grumiers
-  revêtue
-  empierrée
-  Voie accessible aux engins d'exploitation
-  terrain naturel
-  Place de retournement

  
**Office National des Forêts**  
 Agence de Vesoul  
 UT de Dampierre/Salon  
 03/12/2012  
 ONF © 2012

EDR 25 © IGN Paris, 2003, Reproduction interdite

1:10000  
 0 80 160 240 320 Mètres



Révision d'aménagement 2013-2032

Document ONF

# Forêt communale de LARRET ( 128,61 ha )

Carte d'aménagement

	Groupe Régénération Stricte
	Groupe Régénération Elargie
	Groupe Amélioration feuillus
	Groupe Amélioration résineux
	Groupe Amélioration feuillus jeunes
	Groupe Jeunesse
	Emprises

Document ONF

